



CLUB ATHLETIQUE RENAISSANCE AIGLONS
MEMBRE DE LA FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

DECISION N° 010/CARA/PR/25

Portant mise en place d'une commission de sponsoring

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ Vu les statuts & règlement du Club Athlétique Renaissance Aiglons;
- ✓ Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2025 ;
- ✓ Vu les conclusions de la réunion du bureau du conseil d'administration du 04 Septembre 2025 ;

DECIDE :

Article 1er: Sont désignés membres de la commission de sponsoring, les personnes ci-après :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| ✓ <u>Président :</u> | PRINCE RICHARD |
| ✓ <u>Premier Vice-Président :</u> | BHALAT Séraphin |
| ✓ <u>Deuxième Vice-Président :</u> | MOUSSOUAMOU Thiery |

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 05 Septembre 2025

Eric Alain MANTOT

